



Syndicat CGT du Conseil départemental du Gard
333 chemin Du Mas de Boudan - 30000 Nîmes
Tel : 04 66 76 95 83
Portable : 06 84 48 86 22
Email : cgt2@gard.fr
Site : <http://cgtconseildepartementalgard.fr>
Facebook : [cgt.cdguard](https://www.facebook.com/cgt.cdguard)

Compte-rendu CGT de la Commission formation du 27 février 2019

Présents :

Pour La DRH : C. Pasquet, M. et C. Chazotte.
Pour les Organisations syndicales : CFDT et CGT

Ordre du jour :

- Présentation de bilan formation 2018
- Présentation de l'indemnisation de Départ Volontaire de la FPT

Présentation des collègues du service Emploi et Accompagnement des parcours qui ont en charge la formation :

Mireille Guilhot

Blandine Ville qui prendra son poste au 9 mai 2019

Clémentine Chazottes qui prendra son poste au 25 mars 2019.

➤ **Etude des demandes de formation :**

La réunion du 29 janvier 2019 a étudié les 27 demandes individuelles des agents dont 15 relevaient de la DGADS. L'ensemble des demandes ont été validées.

La DRH nous assure que toutes les demandes étaient présentées !!! Cela nous semble peu par rapport au nombre d'agents de la collectivité.

➤ **Bilan du plan de formation 2018 :**

Formation en Intra :

137 actions de formation intra-interne ont été réalisées sur les 203 prévues (pour information en 2017, 76 avaient été réalisées sur 171).

La DRH explique l'écart entre les actions de formation réalisées et prévues par le manque de lien entre les différentes directions et la DRH.

Nous notons également une légère augmentation des formations individuelles 118 (2018) pour 105 (2017) et une baisse des colloques 82 (2018) 105 (2017).

Les formations individuelles CNFPT (intégration, préparation concours, formations collectives) sont sensiblement identiques qu'en 2017.

Pour les mois et années à venir, quel avenir pour le CNFPT dans le cadre du Projet de Loi de la Fonction Publique présenté en février ? Le gouvernement, après avoir détruit la formation professionnelle continue dans le secteur privé, veut dupliquer la méthode dans la FPT. Les plans de formation deviendront des plans de développement des compétences, c'est-à-dire consacrés aux seuls besoins des employeurs. Ce qui restait d'aspirations à la carrière ou à la mobilité des agents dans l'offre de formation disparaîtrait. Toute référence à un droit à la formation est oubliée.

Le changement de statut du CNFPT transformé en EPIC (Etablissement Public Industriel et commercial) c'est-à-dire en prestation de formation concurrentiel. Nous seront tous perdants de ce changement, le CNFPT et ses agents, les collectivités territoriales, les fonctionnaires territoriaux et les citoyens SAUF les actionnaires des boîtes de formation privées !!!

Le bilan présenté par la DRH fait apparaître les formations continues des Assistants Familiaux en priorité 2 et à déterminer. La CGT questionne la DRH puisque nous savons que le besoin en formation existe fortement. Celle-ci nous répond que la DGADS n'a fait état d'aucune demande !!!!

Par ailleurs il semblerait que depuis la réorganisation et la mise en place des Sce d'Appui dans les territoires avec des correspondants formations le but escompté n'est pas au rendez vous. Un éloignement en matière de formation est certain, à la fois par les Directions et par les agents.

La DRH nous certifie que les besoins issus des entretiens d'évaluations sont répertoriés dans le logiciel NEEVA. La CGT a demandé qu'un bilan soit présenté en Comité Technique.

La CGT a également demandé une nouvelle fois le nombre de CDD ayant demandé et accédé à des formations pour le Comité Technique.

➤ **Présentation avant le Comité Technique du 21 mars 2019 du décret instituant une indemnité de départ volontaire dans la FPT :**

Le Département avec l'aval des gouvernements Fillon et Philippe veut délibérer sur l'indemnité versée aux fonctionnaires et aux agents en CDI qui quittent définitivement la FPT pour les motifs suivants :

Restructuration de service,

Départ définitif de la FPT pour créer ou reprendre une entreprise,

Départ définitif de la FPT pour mener à bien un projet personnel.

Ceci est une véritable attaque de la Fonction Publique et permet de mettre en œuvre un plan de licenciement à peine voilé.

Ce dossier présenté au Comité Technique du 21 mars 2019 et suivi d'une délibération de l'Assemblée départementale pourrait être mis en place dans notre administration. Le but étant de supprimer des agents des collectivités, les remplacements des personnels risquent de ne pas se faire. **La CGT est très inquiète.**